

# Le service d'élimination des déchets ménagers - Année 2015 -

(Extrait du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets ménagers)

## Les services à disposition des usagers

- ① La collecte hebdomadaire des ordures ménagères : 1 331 tonnes collectées, soit 100 kg/an/hab (population 2015 : 13 359 habitants) ;
- ② La collecte hebdomadaire des emballages ménagers dans les bacs jaunes pour permettre le recyclage de tous les emballages en plastique, en métal, les briques alimentaires, cartons, journaux/magazines : 923 tonnes collectés, soit 69 kg/hab/an ;
- ③ La mise à disposition de 56 colonnes à verre : 410 tonnes de verre collectés, soit 31 kg/hab/an ;
- ④ L'accès à la recyclerie/déchetterie de la communauté d'Emmaüs ;
- ⑤ L'accès à la déchetterie de Lescar (rue d'Arsonval).
- ⑥ La mise à disposition de composteurs ou de lombricomposteurs pour réaliser du compost à partir des déchets fermentescibles ;
- ⑦ Des bacs à piles pour déposer les piles usagées ;
- ⑧ La collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux pour les particuliers en auto-traitement (diabétiques, ...) ;
- ⑨ La collecte des textiles usagés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la communauté de communes finance l'ensemble du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés par la redevance incitative des ordures ménagères.

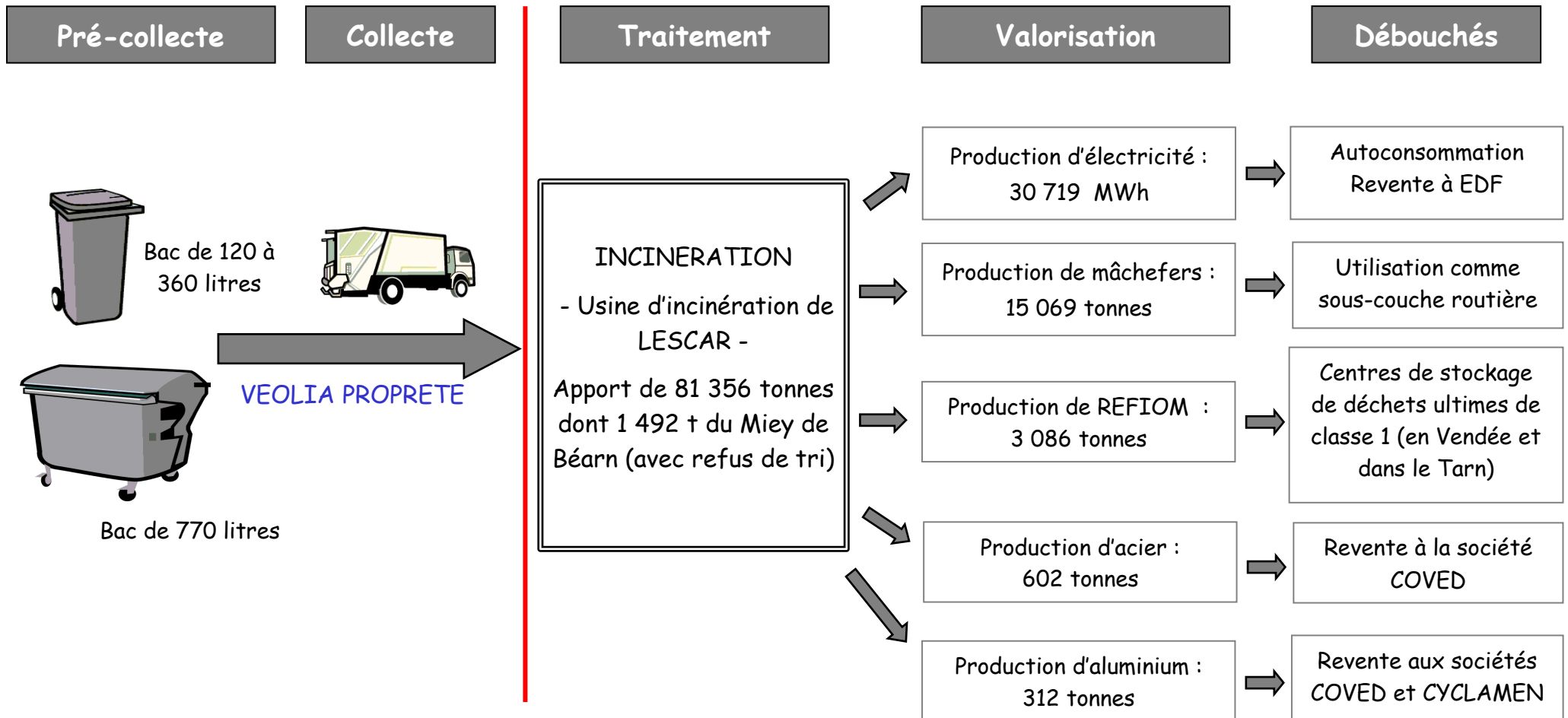
Son montant est fonction :

- du volume du bac à ordures ménagères mis à disposition de l'utilisateur,
- du nombre de levées de ce bac.

La grille tarifaire 2015 est la suivante :

	Volume du bac à ordures ménagères				
	120 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
Part fixe annuelle résidence principale	121,50 €	152,24 €	182,99 €	244,49 €	454,60 €
Part fixe annuelle résidence secondaire	90,86 €	106,29 €	121,72 €		
Coût de la levée	5,11 €	7,66 €	10,21 €	15,32 €	32,76 €

# La filière des Ordures Ménagères

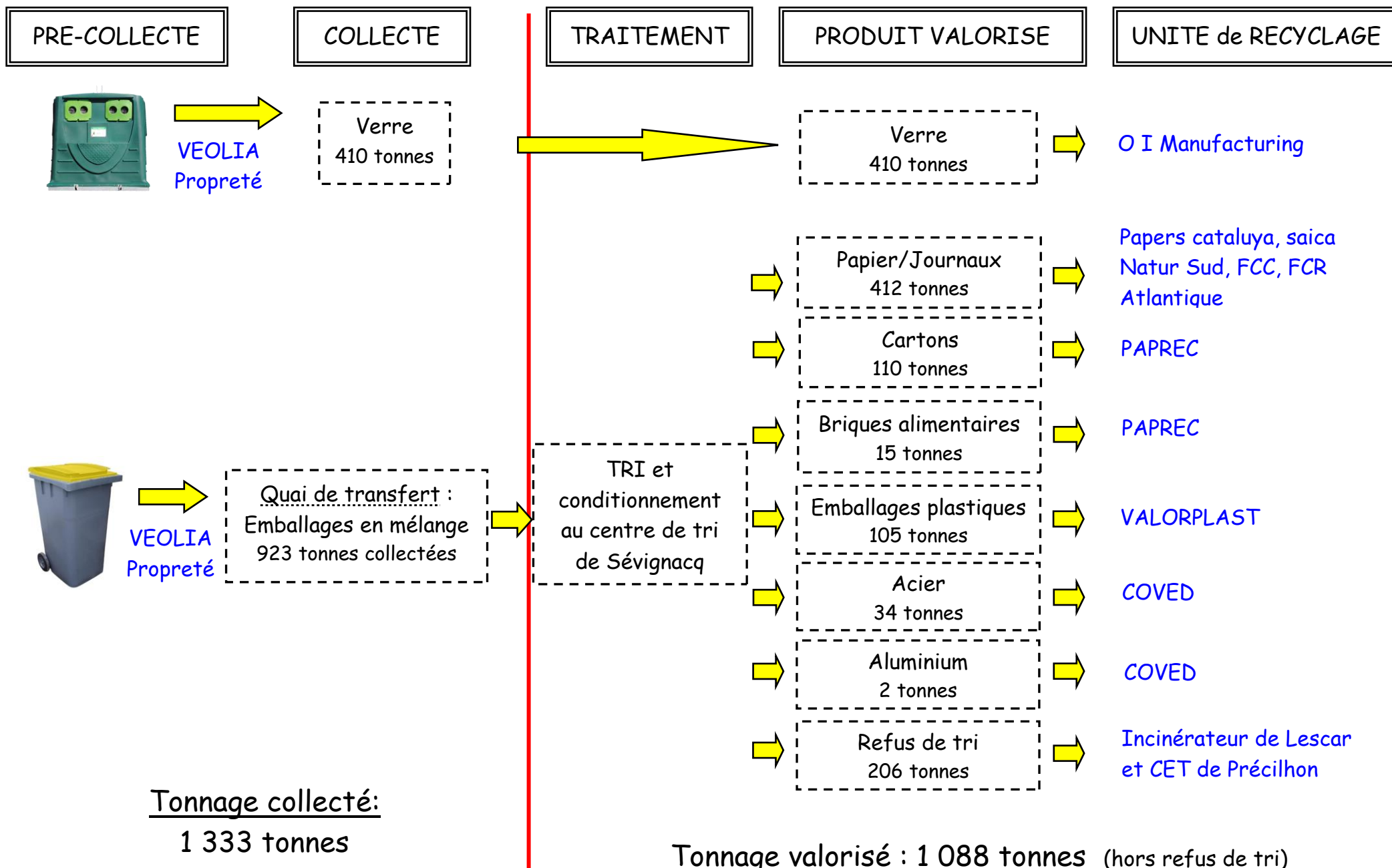


Mâchefers : Résidus de l'incinération

REFIOM : résidus obtenus après le traitement des fumées

Acier : Il ne fond pas dans le four, il est extrait des mâchefers.

# La filière des emballages ménagers



## Le coût du service

Le calcul des coûts du service est basé sur la méthode Comptacoût de l'ADEME. Elle estime le coût réel du service en tenant compte de l'ensemble des charges liées au bon fonctionnement du service (personnel) et de l'amortissement des investissements (bâtiment, véhicules, contenants, matériel informatique).

### Les dépenses du service :

Nature	Montant € TTC
Charges de fonctionnement : liées à la structure (eau, électricité, personnel, amortissement des bâtiments et des véhicules, fournitures, assurances, etc ...), au syndicat de traitement des déchets et aux actions de communication.	126 778 €
Charges techniques : Les collectes (prévention et pré-collecte inclus)	523 856 €
Les déchetteries	226 108 €
Le transport des déchets	28 769 €
Le tri des emballages ménagers et les refus	209 815 €
L'incinération des ordures ménagères (148,73 € TTC/tonne)	196 353 €
	<b>1 311 679 €</b>

### Les recettes du service :

Nature	Montant € TTC
Recettes industrielles : Vente des matériaux issus de la collecte sélective	63 485 €
Soutien accordé par Eco-Emballages, Eco-Folio	166 833 €
Aides « reprises » aux investissements	8 474 €
	<b>238 792 €</b>

Coût aidé du service : 1 072 887 €

**Soit 80,3 €/habitant**

### Répartition de ce coût en fonction des déchets :

- |                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| ① Collecte des ordures ménagères : | 37,30 €/hab. |
| ② Collecte des bacs jaunes :       | 21,10 €/hab. |
| ③ Collecte des colonnes à verre    | 4,70 €/hab.  |
| ④ Les déchetteries :               | 17,20 €/hab. |

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la communauté de communes du Mieu de Béarn, 4 rue principale à Poey de Lescar ☎ 05 59 68 79 80 [miey@mieydebearn.fr](mailto:miey@mieydebearn.fr) [www.mieydebearn.fr](http://www.mieydebearn.fr)